



Nos **SAGES FEMMES** assurent
Il faut qu'elles puissent s'**ASSURER**

soutenons-les !

rassemblement national le 26/10

**11h Fontaine derrière la mairie de Mazamet
pour une jolie photo festive !!!**

En cas de pluie amenez vos parapluies colorés.

En France, il existe une obligation de paiement d'une assurance pour les sages-femmes libérales. Pour celles pratiquant l'accouchement à domicile, le montant est prohibitif, ce qui les met dans l'impossibilité de le payer.

Récemment, il leur a été signifié par l'Etat et l'ordre des sages femmes, qu'en exerçant ainsi et sans attestation d'assurance à présenter au 1^{er} octobre, elles seront passibles de sanctions lourdes, telles que la radiation de l'ordre et ainsi l'interdiction d'exercer, avec la possibilité de sanctions pénales. La conséquence directe sera l'abandon de leur pratique des accouchements à domicile, privant ainsi les

couples de leur droit de s'adresser au professionnel de santé de leur choix.

Nous souhaitons pouvoir avoir le choix de donner naissance à nos enfants à la maison en toute sécurité !

Quelques chiffres :

Le montant de l'assurance est en moyenne de 22 000 euros et le salaire d'une sage femme libérale d'environ 24 000 euros par an.

Un accouchement à domicile coûte à la sécurité sociale 312 euros alors qu'un accouchement en maternité lui coûte en moyenne 3000 €.

Accoucher à la maison

Qu'est ce que c'est ?

Mardi 12 novembre 18h

Causerie au club house du SCM - Mazamet

- * C'est une grossesse 100% physiologique, normale et sans risque
- * C'est l'inscription dans une maternité pour préparer au mieux un éventuel transfert
- * C'est un suivi avec la même sage femme tout au long de la grossesse
- * C'est une relation de confiance entre le couple et la sage femme
- * C'est rester maîtresse de son accouchement et de son corps
- * C'est bénéficier d'un accouchement moins protocolaire qui nous correspond vraiment
- * C'est accueillir son enfant dans un lieu que l'on connaît, où l'on se sent en sécurité
- * C'est le respect de son intimité
- * C'est la possibilité de laisser une grande place au conjoint dans l'accueil du bébé
- * C'est la possibilité de rester au plus proche des aînés lorsque le bébé est né afin que ceux-ci se sentent inclus dans la nouvelle organisation familiale
- * C'est donner à son enfant toute la tranquillité et la douceur possible
- * C'est permettre que le lien d'attachement mère-enfant se mette en place le plus naturellement possible

Pour en savoir davantage :

www.projetdenaissance.com

<http://www.naitre-chez-soi.info>

www.ciane.net

Pour signer la pétition :

<http://www.change.org/petitions/défendons-notre-droit-à-accoucher-à-domicile-avec-une-sage-femme>

